



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil concernant l'établissement du dialogue UE Biélorussie sur les droits de l'homme

*2936ème session du Conseil JUSTICE et AFFAIRES INTERIEURES
Luxembourg, le 6 avril 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil rappelle ses conclusions du 16 mars 2009 sur la Biélorussie dans lesquelles il attendait avec intérêt le lancement d'un dialogue sur les droits de l'homme avec la République de Biélorussie.
2. Le Conseil fait observer que les objectifs du dialogue sur les droits de l'homme avec la République de Biélorussie consistent, d'une part, à soulever des questions concernant les droits de l'homme en Biélorussie et dans l'Union européenne et, d'autre part, à aborder des sujets d'intérêt commun et à consolider le dialogue sur les droits de l'homme dans les enceintes multilatérales.
3. Le Conseil décide de lancer avec la République de Biélorussie un dialogue structuré sur les droits de l'homme dans le cadre de la troïka. Le dialogue devrait avoir lieu au moins une fois par an, lors de réunions convoquées alternativement en Biélorussie et dans l'Union européenne."

P R E S S E
